

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A 10 h. 02 du soir, la question «Que cette Chambre ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée agréée.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des modifications apportées par le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada aux Règles et Ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier du Canada le 23 mars 1966, conformément à l'article 88(2) de la Loi sur la Cour de l'Échiquier, chapitre 98, S.R.C., 1952.

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) des opérations effectuées en conformité de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, pour l'année terminée le 31 mars 1967, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952.

---

A 10 h. 25 du soir, la Chambre ajourne à 2 h. 30 demain après-midi.